



SALAIRES : + 0,20% AU 1^{ER} MARS 2024 NON , CE N EST PAS UNE BLAGUE !

La réunion de négociation de la CPPNI du 22 février 2024 qui portait sur les salaires, restera dans les annales comme une grande fumisterie. Le contexte économique du notariat ne présageait pas une revalorisation conséquente de la valeur du point mais que des organisations syndicales de salariés acceptent de signer une revalorisation de + 0,20% soit + 4 €, ça dépasse l'entendement !

LA NEGOCIATION

- 0% : proposition initiale du Conseil Supérieur du Notariat**
- +0,20% : contre-proposition de la CFE-CGC et de la CFTC**
- +3,10% : contre-proposition de la CGT**
- +3,80% : contre-proposition de l'UNSA**
- +1% : contre-proposition de FO**

La CFDT n'a pas proposé de montant mais a précisé qu'elle opterait pour la proposition la plus haute.

Le CSN a indiqué ne pas avoir de mandat pour proposer une augmentation mais suite à une suspension de séance.

Acceptation par le CSN de + 0,20% et signature avec les 5 organisations syndicales de salariés (CFE-CGC, CFDT, UNSA, CFTC et FO).

COMMENTAIRES

La CGT a demandé +3,10%, c'est le niveau de l'inflation sur janvier 2024 et même si le notariat subit la crise immobilière, les 4 années (2019/2020/2021/2022) ont généré des profits records dans la profession. L'augmentation de + 3,50% de l'année dernière et la non-application de la clause de sauvegarde en septembre 2023 pèsent sur le pouvoir d'achat des salariés.

Comble de l'ironie, le CSN qui ne s'attendait pas à obtenir l'aval de 5 organisations syndicales de salariés a précisé : « *ce n'est pas facile de signer à +0,20%* ».

Pour la CGT, cette réunion de négociation est tout simplement lamentable !

La CGT regrette que les 3 organisations syndicales ayant proposé une augmentation bien plus haute renient leur parole et signent une telle proposition !

Les salariés ne demandent pas l'aumône, mais du respect et de la considération !